

Conditions générales spécifiques aux commandes de matériel

1. Livraison et frais d'expédition

Les articles commandés sont livrés par poste généralement dans un délai de 5 jours. Des retards dans la livraison ne peuvent en aucun cas justifier un dédommagement ou une résiliation du contrat. Les frais d'expédition sont à la charge du client.

2. Prix et paiement

Tous nos prix s'entendent en francs suisses, TVA incluse (7,6 %). Le paiement s'effectue par virement postal dans les 30 jours. La marchandise livrée demeure propriété de VTX jusqu'à son paiement intégral.

3. Garantie et support

Le matériel vendu par VTX est garanti pendant 12 mois selon les conditions de la garantie du constructeur.

Il appartient au client de contrôler à la réception si le produit correspond bien à sa commande. Si le matériel livré n'est pas conforme, en quantité ou en qualité, le client se doit de réclamer par écrit, dans les cinq jours après réception.

Toute garantie est exclue en cas de défauts et détériorations provenant d'événements extérieurs, d'accidents, d'usure ou d'utilisation non conforme.

La garantie est également exclue pour les vices apparents et les défauts de conformité du produit pour lesquels une réclamation n'a pas été formulée dans les cinq jours après réception.

La garantie n'est pas prolongée à la suite d'un échange.

WiFi : Pendant la période de garantie, en cas de dysfonctionnement du matériel Wi-Fi vendu, le client doit contacter le support du distributeur de ce matériel en Suisse. Le fournisseur n'assure aucun support téléphonique ou sur site concernant ce matériel Wi-Fi, aussi bien concernant les fonctionnalités de partage de connexion Internet que de mise en réseau interne (LAN). Si une installation Wi-Fi s'avérait impossible pour des raisons techniques telles que: perturbations électromagnétiques par d'autres équipements électroniques, structure et épaisseur des parois, etc... Le fournisseur s'engage à reprendre le matériel dans un délai de 15 jours ouvrables après envoi de ce matériel au client. Voir les conditions de retour de ce matériel au paragraphe 4.

PLC : Lorsque le client demande une installation sur site, le présent contrat ne prend effet qu'au terme de l'installation par un technicien mandaté par VTX Services, mais si celle-ci est impossible pour des raisons techniques, le matériel est intégralement repris par VTX Services. Pendant la période de garantie, en cas de dysfonctionnement du matériel PLC vendu dans le cadre du service, le client doit contacter le support technique de VTX. Le matériel PLC offre la possibilité de monter un réseau interne; à ce niveau, aucun support technique n'est assuré par VTX.

4. Retour de matériel

Pendant la période de garantie, le fournisseur se réserve le droit de procéder à un échange ou à un remplacement des articles défectueux.

Tout retour de matériel doit préalablement être accepté par VTX. Pour cela, le client prendra contact avec le service clientèle de VTX en vue de l'obtention d'un numéro de retour. Un retour non autorisé sera refusé par VTX. Le matériel devra être expédié complet (y compris les accessoires et le guide) et présenter l'aspect du neuf. L'acheteur reste responsable des détériorations subies par le produit à compter de l'expédition.

Le matériel sera remis au fournisseur dans son emballage d'origine à l'adresse suivante :

Service ADSL VTX
Av. de Lavaux 101
1009 Pully.

Les frais de retour sont à la charge du client.

PLC : Si après l'installation du matériel PLC, le client entreprend des modifications dans le système électrique de son local qui rendrait l'utilisation de ce matériel impossible, celui-ci ne pourra pas être repris par VTX.

5. Annulation de commande

L'annulation d'une commande doit se faire par lettre recommandée. Les frais d'annulation (Fr. 100.-) sont pris en charge par le client. Le refus d'une livraison peut être considéré comme une annulation de commande.

6. Responsabilité

VTX ne peut être en aucun cas tenu responsable de dommages survenus pendant l'utilisation du matériel vendu dans le cadre de ce service. Le client est lui-même responsable de la protection de son installation et de ses données contre un usage illicite ou un accès par des tiers (procédés de "hacking" ou de "spamming" notamment).

7. For juridique

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que le FOR JURIDIQUE EXCLUSIF est à Pully et soumettent leur contestation à l'application du droit suisse.

Avril 2008